

SG N°330/2024

ARRETE MUNICIPAL

DELEGATION DE FONCTIONS A MADAME ANNICK DELAUNAY
6^{ème} ADJOINTE

Le Maire de la Ville et Station Climatique de QUIBERON,

Vu l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales qui confèrent au Maire le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et en cas d'absence ou d'empêchement de ceux-ci à des membres du conseil Municipal,

Vu le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours de laquelle a été élu comme adjointe au Maire, madame Annick DELAUNAY,

Vu l'arrêté n° 20/2020 du 6 juillet 2020 portant délégation de fonctions à madame Annick DELAUNAY,

ARRETE

Article 1^{er} : L'article 2 de l'arrêté 20/2020 du 6 juillet 2020 est complété comme suit :

« - Les actes d'urbanisme et de foncier (ventes, acquisitions, échanges, ...) et notamment les actes notariés »

Article 2 : Cette délégation s'exerce sous la surveillance et la responsabilité du maire. Elle peut être retirée, mais en ce cas, le conseil municipal devra se prononcer sur le maintien de son titulaire dans ses fonctions d'adjoint.

Article 3 : L'ensemble des actes visés par le présent arrêté feront apparaître son nom et prénom et sa qualité de déléguée apposés au-dessus de sa signature.

Article 4 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée, inscrit au recueil des actes administratifs de la commune et une copie en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Lorient. En outre, une expédition en sera transmise à Monsieur le Receveur Municipal d'Auray.

Article 5 : Le Directeur Général des Services de la Ville est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Quiberon, le lundi 27 mai 2024

Le Maire

Patrick LE ROUX



Envoyé en préfecture le 27/05/2024

Reçu en préfecture le 27/05/2024

Publié le 27/05/2024

ID : 056-215601865-20240527-330_2024-AR

DESTINATAIRES :

Intéressée – 1 ex

Sous-Préfecture – 1 ex

Trésorerie principale Auray 1ex.

PAUD, DST, Secrétariat général, Service Finances Commande publique - 1 ex.

Affichage - service communication - 1 ex.

Registre des arrêtés municipaux - secrétariat général - 1ex.

Acte certifié exécutoire (conformément à l'article L.2131-1 du C.G.C.T):

Par publication : 27 mai 2024